

L'Adresse—M. Hnatyshyn

Sans doute les députés de son parti à la Chambre s'empres- seront de rétorquer qu'il est présent pendant la période des questions pour répondre aux questions à sa façon. Mais il établit un précédent en tant que premier ministre dans notre histoire parlementaire, en ce qu'il fait bien peu de cas de la Chambre. Il ne participe pas aux débats, il ne tient pas compte des avis des députés de son parti, et refuse de suivre leurs conseils en ce qui concerne les problèmes du jour.

Ce n'est un secret pour personne, et je sais que les députés de l'autre côté sont d'accord, que le premier ministre consulte de moins en moins le parti en caucus. En fait, il y a longtemps qu'il a cessé de consulter son cabinet. Il s'est entouré, et continue de l'être, d'une petite clique de conseillers qui consti- tuent aujourd'hui la classe dirigeante du Canada. C'est le genre de démocratie de participation que nous avons aujour- d'hui chez nous, cette démocratie de participation qui, nous nous en souvenons, nous avait été promise par le premier ministre lorsqu'il s'est lancé en politique et lorsqu'il est devenu premier ministre. Les députés ministériels savent fort bien que s'ils veulent que les choses se fassent, s'ils veulent dire ou demander quoi que ce soit, ils doivent obtenir le feu vert de la clique de conseillers du premier ministre.

J'espère réussir à démontrer au cours de ces remarques que le premier ministre s'écarte de plus en plus de notre régime parlementaire traditionnel pour adopter un régime proche du régime présidentiel, puisque c'est sa parole et sa parole seule, son opinion et son opinion seule, qui méritent considération. Le cabinet et son groupe parlementaire ne sont que des appendi- ces pour la commodité du roi philosophe. Je dis roi philosophe en insistant sur le mot roi. Le leadership que donne le premier ministre est un leadership basé sur la peur, la peur d'affronter l'électorat. Voilà le genre de leadership que nous connaissons, et malgré son cabotinage et ses effets de réthorique d'aujour- d'hui, malgré sa sortie contre les propositions du chef de l'opposition, il y a une chose qui a marqué son mandat, c'est cette circonspection qui le rend très peu enclin à faire face à l'électorat.

Nous sommes ici pour régler ouvertement certains des grands problèmes du pays. Nous voilà face à un premier ministre qui se soucie davantage de sa propre survie que de trouver une solution aux besoins réels de notre pays. Je dis cela plus avec tristesse que par esprit critique. Si le premier minist- re avait réellement les intérêts du Canada à cœur, il déclen- cherait des élections.

Ce qu'il nous faut en ce moment, ce ne sont pas des politiques à court terme, mais un gouvernement neuf disposant d'un mandat neuf. Quiconque a la moindre idée de la planifi- cation économique et de l'unité nationale comprendra qu'un gouvernement neuf, quel que soit son étiquette, aurait au sortir d'élections quatre ans au moins pour lancer des politiques et des programmes raisonnés et rationnels à mettre en œuvre sur une certaine période de temps. Les décisions délicates seraient prises, parce que le nouveau gouvernement disposerait d'un nouveau mandat.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous apprêtez à vous lever. Puis-je dire qu'il est 10 heures et poursuivre demain?

[M. Hnatyshyn.]

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en con- formité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—ON DEMANDE QUE SOIT DÉPOSÉE LA CORRESPONDANCE AVEC LES PROVINCES

M. Maurice-A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je reprends la question que je posais pendant la période de questions aujourd'hui au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen). Il importe que chaque Canadien sache dans quels sens se prononcent ses représentants politiques sur une question aussi importante que l'assurance-chômage. J'ai été un peu rassuré par la réponse du ministre. Cependant, il est resté muet sur la partie de ma question qui concernait le dépôt de la correspondance éventuel- lement échangée avec les premiers ministres provinciaux. Je demande que ces documents soient déposés s'ils existent, pour que les Canadiens puissent connaître la position des premiers ministres.

On sait que les premiers ministres provinciaux sont venus à la conférence des premiers ministres l'hiver dernier en étant farouchement opposés aux augmentations de dépenses du gou- vernement. Ils voulaient le voir réduire ses dépenses superflues, l'embauchage de fonctionnaires et ainsi de suite. Je ne critique pas du tout cette position, monsieur l'Orateur. Il y a des domaines où manifestation des réductions peuvent et doivent être faites. Toutefois, nous sommes en période électorale dans certaines parties du pays. Il y a des premiers ministres provin- ciaux, en particulier le premier ministre conservateur du Nou- veau-Brunswick qui n'a pas grand-chose à offrir aux électeurs et qui a jusqu'ici basé sa campagne sur des questions fédérales, des questions fédérales auxquelles il ne semble pas connaître grand-chose. Il oublie que plus de la moitié de l'argent que dépense son gouvernement lui vient du gouvernement fédéral. Il n'en a pas parlé durant la campagne. Il a soulevé des problèmes factices. D'après les propos qu'il a tenus hier dans ses entretiens avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il ignore tout des propositions concernant l'assurance-chô- mage.

● (2202)

Le principe de l'assurance-chômage est extrêmement impor- tant. C'est un principe auquel le gouvernement adhère et auquel nous devons rester attaché. D'autres principes non moins essentiels en découlent. L'un d'eux est relativement nouveau. En effet, il y a 18 mois à peine que l'on a admis le principe de la variation des prestations et surtout des périodes de références prévues dans la loi sur l'assurance-chômage. Ces variations selon la région doivent demeurer. Elles devraient être même plus nombreuses. Il ne faut pas s'imaginer que tout doit être semblable d'un bout à l'autre du pays puisque les conditions ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. Il faut donc maintenir et élargir le principe des variations régio- nales. Il serait possible d'apporter de nombreux changements à la loi sur l'assurance-chômage sans réduire les prestations à ceux qui en ont vraiment besoin.